

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

6217, RUE LAURENDEAU, MONTRÉAL (QUÉBEC) H4E 3X8
TÉLÉPHONE (514) 436-0759 FAX (450) 823-2326 JO.OUELLETTE@GMAIL.COM

SOUS TOUTES RÉSERVES

PAR COURRIEL : veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Le 21 décembre 2022

Me Véronique Dubois

SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse, C.P. 001

800, Place Victoria, 2e étage, bur. 255

Montréal, QC, H4Z 1A2

DOSSIER : R-4207-2022 : HQD-Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions et de leur pondération pour les appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable et de 1000 MW d'énergie éolienne

Objet: Incidence du Décret 1840-2022 et tenue d'une Phase 2

Notre dossier: 022-0244-019

Chère consoeur,

La présente fait suite au [Décret 1840-2022](#) du 14 décembre 2022, lequel a pour effet d'abroger les règlements requérant des appels d'offres de 1300 MW d'énergie renouvelable et 1000 MW d'énergie éolienne d'ici le 31 décembre 2022.

Nous avons également pris connaissance de la correspondance du RTIEÉ datée du 19 décembre dernier ([C-RTIEÉ-0009](#)). À l'instar du RTIEÉ, nous soumettons également que le dossier R-4207-2022 ne devrait pas se clore suite au [Décret 1840-2022](#).

Nous laisserons le soin au Distributeur de faire part de ses intentions quant à la suite des choses, mais le RNCREQ tient néanmoins à souligner qu'à son avis il s'agit là d'une belle opportunité d'entamer rapidement la Phase 2 évoquée au paragraphe 25 de la Décision procédurale [D-2022-0008](#). Le RNCREQ renvoie ici à la section 3 de son Mémoire ([C-RNCREQ-0012](#)) quant à la nécessité de tenir cette phase 2 et soumet que s'il est vrai que les appels d'offres initialement prévus pour le 31 décembre 2022 sont reportés au mois de mars 2023, cela devrait laisser suffisamment de temps pour que les parties fassent part de leurs positions quant à une éventuelle modification de la procédure d'appel d'offres et que la Régie rende une décision en temps opportun.

JOCELYN OUELLETTE AVOCAT

Cela dit, le RNCREQ s'en remettra évidemment à la décision de la Régie quelle qu'elle soit à cet égard.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos plus cordiales salutations.



Jocelyn Ouellette

JO/id